



CONVENTION DE PARTENARIAT
Réseau Entreprendre – Laval Agglomération
Booster Camp 26-27 octobre 2022

Entre :

L'association Réseau Entreprendre Pays de la Loire,

Représenté par son Président, XXX, autorisé à signer la présente convention de partenariat, ci-après dénommée l'Association

ET

Laval Agglomération,

Domiciliée à 1 place du Général Ferrié – CS 60809 – 53008 LAVAL Cedex et représentée par son Président en exercice, Monsieur Florian BERCAULT, dûment habilité à l'effet de la présente par délibération du bureau communautaire du 19 septembre 2022.

VU la délibération du Bureau communautaire de Laval Agglomération en date du 19 septembre 2022 approuvant l'attribution d'une subvention, pour un montant de 5 000€, et approuvant la convention correspondante.

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

L'Association Réseau Entreprendre organise deux fois par an un événement régional tournant à l'échelle de la Région Pays de la Loire. Cet événement réunit plus de 100 entrepreneurs, 10 entreprises lauréates du programme et une dizaine d'étudiants. L'édition mayennaise a lieu les 26 et 27 octobre 2022 à Laval.

Le Booster Camp est un programme d'accompagnement inédit, créé par Réseau Entreprendre Pays de la Loire, pour accélérer la croissance d'entreprises ligériennes. Il permet d'aider de nouveaux entrepreneurs à booster leur activité et développer de nouveaux marchés.

Les lauréats du programme pourront en 24 h rencontrer des experts. Avec leurs pairs ils bénéficieront de conseils, d'un partage d'expérience et d'une meilleure connaissance de leur écosystème afin d'imaginer leur moteur de croissance.

L'association sollicite une aide financière à hauteur de 5 000€ pour l'organisation lavalloise de l'événement sur un budget total d'opération de 108 000€.

Article 1 – Objet de la convention

Laval Agglomération a décidé de soutenir financièrement l'événement BOOSTER CAMP, prévu les 26 et 27 octobre 2022, porté par l'association Réseau Entreprendre Pays de la Loire en allouant une subvention de 5 000 € sur un budget prévisionnel de 108 000€.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de versement de cette subvention.

Article 2 – Utilisation de la subvention

Il est expressément convenu et accepté que la subvention de la collectivité dédiée au soutien de l'action précitée, ne peut avoir d'autre objectif que la réalisation de cette action.

Article 3 – Montant et versement de la subvention

Laval Agglomération s'engage à contribuer financièrement à la réalisation du BOOSTER CAMP pour son édition lavalloise programmée les 26 et 27 octobre 2022 à Laval.

La subvention de 5 000 € est versée dès la signature de la convention afin d'aider l'association à la poursuite de son projet.

L'association s'engage à fournir un bilan des actions réalisées et un bilan financier de l'opération.

Article 4 – Actions de communication

L'association s'engage à associer Laval économie, agence de développement économique de Laval Agglomération au projet et à mentionner le partenariat avec Laval Agglomération sur l'ensemble des supports de communication de l'événement

Article 5 – Durée et prise d'effet

La présente convention prend effet à compter de sa signature et jusqu'au 30 septembre 2023.

Fait à Laval, le.....
en 2 exemplaires originaux

**Pour l'association Réseau Entreprendre
Pays de la Loire,
Le Président,**

**Pour Laval Agglomération,
Le Président,**

XXXXXX

Florian BERCAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220919-S10-BC-148-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022

Mise en ligne : le 26-09-22